Image not found or type unknown

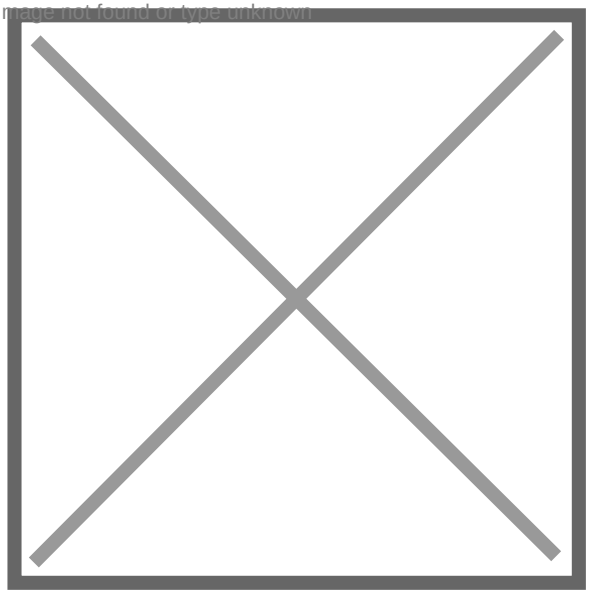

Refus de renouvellement de titre de séjour étudiant

Par **brams**, le **15/12/2009** à **13:09**

Bonjour,

je viens de constater un refus de renouveler mon titre de séjour étudiant pour motif d'éxcès d'echec, je suis en France depuis 2000 et j'ai eu deux diplômes français de l'enseignement superieur, un en Droit public et l'autre en AES. En effet, je prepare le concours de CRFPA (concours d'avocat) depuis 2006.

Or, je me suis présenté au concours en 2006 et 2007 qui ont été negatif pour moi, et en 2008 j'ai été malade et pareil en 2009. Je me suis inscrit dans le meme concours pour se reprenseter à l'examen en 2010 (le droit à l'inscription à ce concours est de le passé 3 fois) alors que moi je l'ai passé que 2 fois.

Le chef de section de la délivrance de titre de séjour m'a informé qu'il ya trop d'echec et il m'a dit que je vais recevoir un courrier. Que puis- je faire pour une démarche adéquate SVP. Merci de votre aide, cdt.

Par **chris_ldv**, le **20/12/2009** à **19:23**

Bonjour,

Dans la mesure où vous avez été informé, même de manière pour l'instant officieuse que votre titre de séjour étudiant sera selon toute vraisemblance non-renouvelé vos options sont

les suivantes:

o préparer aussi rapidement que possible tous les éléments nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour pour un motif autre que les études (travail à priori)

o quitter le territoire français avant de vous retrouver en situation irrégulière car cela pourrait alors se traduire par une reconduite à la frontière et une interdiction de séjour

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés